

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 13/07/2017**

QUESTION N° 3739

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : GESTION DU TEMPS

Temps de travail/Tempo

Y a-t-il des alertes dans Tempo quand un agent fait plus 1800 heures par an ?

Et si oui, quelles sont les mesures prises par les RH ?

REPONSE DE LA DIRECTION

L'outil Tempo ne comporte aucune alerte sur un dépassement d'un nombre d'heures travaillées annuellement.

En revanche les décomptes horaires des agents font l'objet de contrôles réguliers permettant de détecter toute situation problématique ou irrégulière.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 13/07/2017**

QUESTION N° 3740

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : EPARGNE SALARIALE

Transfert & placement jours CET sur PEE-PERCO

L'UNSA avait indiqué et déploré l'absence d'accusé de réception par la DRH lors de la campagne de transfert de jours CET sur les PEE-PERCO

Nous constatons qu'à l'occasion de la campagne de placement qui vient de s'achever, le site Sesalis ne permet pas non plus d'avoir de visibilité sur le nombre de jours placés.

Il est regrettable que nos remarques n'aient pas été prises en compte, d'autant que Tempo ne permet pas non plus d'avoir un état actualisé des CET.

Que compte faire la direction pour remédier à cette problématique ?

REPONSE DE LA DIRECTION

La procédure en vigueur ne prévoit pas l'envoi d'un accusé de réception. Par ailleurs, les délais de mise en œuvre sont trop courts pour permettre une adaptation de TEMPO. Aussi, comme pour les autres campagnes de placement, il convient de suivre l'évolution du solde CET dans TEMPO qui matérialise la prise en compte de la demande de placement.

La MSG précise que la campagne SESALIS qui s'est achevée le 7 juillet 2017 avait pour objet de placer le montant monétisé des jours CET sur le PEE et/ou PERCO, en choisissant les fonds de placement. Le développement informatique demandé à Inter Expansion Fongépar ne prévoyait pas l'affichage du nombre de jours, cette donnée étant saisie au niveau de la campagne d'option menée par la DRH en avril 2017.
